

Consciente de l'importance du développement durable et d'une bonne gestion environnementale au sein de la société, la direction de **ROYO SPAIN, S.L.** s'engage à mettre en place et maintenir un système de chaîne de responsabilité, conformément à la réglementation des organismes de certification de référence FSC®, code de licence FSC-C119995.

Du fait de cet engagement, **ROYO SPAIN, S.L.** fournira à ses clients des informations sur l'origine et le type de matière première utilisée dans les produits forestiers distribués. L'organisation s'engage donc à communiquer à son personnel une série d'engagements liés à l'achat de bois ou de fibre de bois, en interdisant les situations ou catégories suivantes :

- bois récolté illégalement ;
- bois récolté en violation des droits traditionnels et civils ;
- bois issu de forêts dont les hautes valeurs de conservation sont menacées par des activités de gestion ;
- bois issu de forêts qui deviennent des plantations à usage non forestier ;
- bois issu de forêts dans lesquelles sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

Dans le cadre de cet engagement, **ROYO SPAIN, S.L.** s'engage également à se conformer aux exigences sociales, de sécurité et de santé au travail découlant de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), notamment en permettant aux travailleurs de s'associer librement et de choisir leurs représentants, de négocier collectivement avec l'entreprise, en refusant d'avoir recours au travail forcé, en respectant l'âge minimum légal pour le recrutement des travailleurs, en permettant l'égalité des chances et de traitement et en établissant que les conditions de travail ne mettent pas en péril la sécurité ou la santé de ces derniers.

Pour atteindre ces objectifs, **ROYO SPAIN, S.L.** devra s'efforcer :

- d'améliorer la coordination entre les différents secteurs de l'entreprise (communication interne) ;
- d'améliorer la formation et le perfectionnement du personnel ;
- d'assurer un niveau de conformité aux exigences du système de chaîne de responsabilité en ce qui concerne les matières primaires et les produits manipulés et livrés aux clients.

Les responsables des différents départements de l'entreprise reconnaissent l'autorité exercée par le responsable de chaîne de responsabilité, par délégation expresse de la direction. En outre, ils s'engagent à communiquer au personnel de leurs départements les directives et objectifs formulés par la direction de l'entreprise en matière de chaîne de responsabilité.

Raúl Royo
President & CEO Royo Group

